

LA GALERIE VERTIGE & LE COMITE GALERIE - EXPOSITIONS INDIVIDUELLES

1. Née en 1997, la galerie Vertige est gérée par le **Comité Galerie**. Notre Comité est un atelier du C.R.I.T. (centre de réadaptation psychosociale) et se réunit uniquement deux fois par semaine, les **mardis et mercredis après-midi**.
2. Pour l'année 2026, nous organisons 3 expositions individuelles et une exposition collective. Les expositions individuelles auront lieu en **février - avril - novembre**.
3. Nous sommes très intéressés de multiplier les **échanges avec l'artiste**, notamment dans les semaines qui précèdent la réalisation du carton d'invitation et la rédaction du communiqué de presse.
4. Pour chaque exposition individuelle, notre groupe décide de la réalisation du **carton d'invitation**, et prend en charge son impression à 1000 exemplaires. Une partie est envoyée à notre listing (presse, visiteurs, artistes, centres psychothérapeutiques) ; nous mettons le reste à la disposition de l'artiste (au minimum 200).
5. Nous rédigeons aussi un **communiqué de presse**, fondé sur notre perception de l'univers de l'artiste.
6. Nos **rencontres** seront organisées le **mardi ou mercredi après-midi**, suivant l'horaire de notre atelier.
7. Parmi ces rencontres, nous tenons particulièrement à ce que le **montage** de l'exposition, ainsi que la **remise en état de la galerie**, soient des moments privilégiés où chacun trouve sa place. **Le montage de l'exposition** devra s'effectuer, le mardi et le mercredi de 13h30 à 16h30.
8. Nous réalisons une **interview filmée** de l'artiste. Elle sera diffusée lors du vernissage et pendant toute la durée de l'exposition. Nous prévoyons une copie du film pour l'artiste.
9. Nous sommes à l'écoute de tout autre **projet** que l'artiste pourrait nous proposer, auquel nous pourrions participer afin d'enrichir notre relation et notre compréhension de son travail artistique. Il n'y a pas de budget prévu pour le temps que l'artiste passe avec le Comité.
10. **Le vernissage** de l'exposition a traditionnellement lieu un mercredi, de 16h à 20h. À cette occasion, l'organisation d'un cocktail est à la charge de l'artiste (achat des boissons et amuse-bouche). Le Comité Galerie s'occupe de l'accueil des visiteurs et du service au bar.
11. **L'exposition** est accessible au public pendant environ 1 mois, du lundi au vendredi, de 10h à 12h30 et de 13h à 16h. Les visites ont lieu sur demande (au secrétariat), accompagnées d'un membre du Comité Galerie.
12. Si l'artiste le désire, nous pouvons aussi organiser une « **rencontre avec l'artiste** » un samedi après-midi (de 14h à 17h). La date est à fixer ensemble bien à l'avance car elle est annoncée sur le carton d'invitation.
13. La galerie Vertige ne prélève **aucune commission** sur les ventes qui pourraient être réalisées lors de l'exposition.
14. Nous ne prenons pas en charge **l'assurance des œuvres** : il est loisible à l'artiste de prendre toute disposition utile à cet égard.

Date et signature suivi de « Lu et Approuvé »